

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
FI-22 - Décision
Modificative n°1
après vote du BP
2024 – Budget
Principal

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

ABSENTS : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal, qu'il est nécessaire d'apporter des corrections au budget 2024 du Budget Principal selon les explications suivantes :

Pour la section d'investissement en recettes :

- Chapitre 10 : remboursements de taxes d'aménagement perçues en 2023 et restitution de trop perçues en raison de travaux non réalisés.

- Chapitre 13 : attribution de nouvelles subventions et correction de montants de subventions suite à des montants de travaux inférieurs au devis estimatifs.

Pour la section d'investissement en dépenses :

- Chapitre 23 : Devis correctifs sur des opérations en cours.

- Chapitre 26 : achat d'une action à la SPL ALEC de l'Ain pour la somme de 100 €. Le chapitre est créé par cette délibération, ainsi, en cas de nouvelles dépenses, une provision de 1 000 € est budgétée.

- Chapitre 040 : Augmentation des crédits des dotations aux amortissements suite au passage à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2024.

Objet :
FI-22 - Décision
Modificative n°1
après vote du BP
2024 – Budget
Principal

En effet, les chapitres 021 et 040 en recettes concernent des mouvements d'ordre et doivent s'équilibrer.

Les recettes d'investissement étant augmentées de 200 K€, le virement de la section de fonctionnement est réduit de la même somme.

Pour la section de fonctionnement en recettes :

- Chapitres 73 et 74 : corrections suite aux notifications de l'Etat sur les produits des impôts locaux et de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) perçus par la Ville en 2024.
- Chapitre 75 : deuxième versement de l'assurance suite au sinistre survenu à l'Atelier Saint Exupéry en juillet 2023.

Pour la section de fonctionnement en dépenses :

- Chapitre 011 : augmentation de 201 K€ au profit des budgets des assurances, des logements, du magasin municipal, des espaces verts, de l'entretiens de bâtiments, des services culturels, scolaires et animations.

BUDGET PRINCIPAL

<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (annulation titres s/ex. antérieurs)	180 000,00	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		122 130,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	- 58 870,00	
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées	1 000,00	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		- 200 000,00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section		200 000,00
<u>TOTAL Investissement</u>	<u>122 130,00</u>	<u>122 130,00</u>
<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	201 187,00	
Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses		- 9 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes		- 28 532,00
Chapitre 74 – Dotations et participations		193 719,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		45 000,00
Chapitre 023 – Virement à la section de fonctionnement	- 200 000,00	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00	
<u>TOTAL Fonctionnement</u>	<u>201 187,00</u>	<u>201 187,00</u>

Objet :
FI-22 - Décision
Modificative n°2
après vote du BP
2024 – Budget
Principal

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,


Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel
Communal,

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes de la Décision
Modificative n°1 après le vote du Budget Primitif 2024 du Budget
Principal, comme indiqué ci-dessus,

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

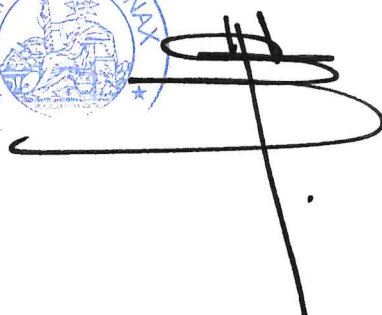


A blue circular stamp of the Mairie d'Oyonnax (Ain) is partially obscured by a large, bold black signature.

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 26 JUIN 2024
- par sa publication le 26 JUIN 2024

Le Maire



A blue circular stamp of the Mairie d'Oyonnax (Ain) is partially obscured by a large, bold black signature.